

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-029

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_029-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Anik BLANC, Raphaëlle GUERIAUD, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

FINANCES

**Adoption du Compte
de Gestion**

Exercice 2022

**Budget Principal
COPAMO**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif 2022 et celles du Compte de Gestion 2022,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique », suite à ses différentes réunions, notamment en date du 21 février 2023 et la Commission Générale Finances du 28 mars 2023, proposent d'adopter le compte de gestion du budget principal.

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comptable Public doit produire son Compte de Gestion de 2022 du Budget Principal, avant le 1^{er} juin 2023.

Le Conseil Communautaire doit vérifier la conformité du Compte Administratif établi par l'ordonnateur avec le Compte de Gestion établi par le comptable public sur la même période.

Le Compte de Gestion doit présenter :

- la situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée,
- les opérations de début et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget, et les résultats de celui-ci,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_029-DE



La balance du Compte de Gestion 2022 est annexée à la présente délibération.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 07/04/23
Notifié ou publié
le 07/04/23
Le Président

ADOpte le Compte de Gestion, dressé au titre de l'exercice 2022, pour le Budget Principal de la COPAMO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguèsclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_029-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71300 - CC PAYS MORNANTAIS (COPAMO)

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-1 493 246,12		-797 802,13	-260 000,00	-2 551 048,25
Fonctionnement	2 352 068,74	1 228 325,60	2 045 228,03		3 168 971,17
TOTAL I	858 822,62	1 228 325,60	1 247 425,90	-260 000,00	617 922,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
94702-ZAE DE LA RONZE - COPAMO					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
95902-ZAC EXT PLATIERES 3 - COPAMO					
Investissement	-260 000,00			260 000,00	
Fonctionnement					
Sous-Total	-260 000,00			260 000,00	
TOTAL II	-260 000,00			260 000,00	
III - Budgets des services à					

Intégration RI ZAC EXT PLATIERES3 - 260 000 COMPTE 001

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT